

## COMMISSION EDUCATION

# COMPTE-RENDU DU 12 FÉVRIER 2020

### SUJET :

## Les politiques éducatives européennes

#### CONTEXTE/ACTUALITE :

Il a fallu attendre le traité de Maastricht (1992) pour que l'éducation soit reconnue comme un domaine relevant de la compétence européenne. Malgré tout, le programme ERASMUS a été créé en 1987 et permettait dès ses débuts à des échanges entre pays et étudiants.

Toutefois, les États membres de l'Union Européenne (UE) restent responsables de leur système éducatif. Conformément au principe de subsidiarité, l'Europe ne peut pas intervenir dans le contenu des programmes scolaires, la formation des enseignants ou l'organisation du système éducatif. Elle peut seulement appuyer et compléter l'action des États membres. Ce principe est inscrit dans le traité de Maastricht et stipule que l'Europe « *contribue au développement d'une éducation de qualité en encourageant la coopération entre États membres et, si nécessaire, en appuyant et en complétant leur action, tout en respectant pleinement la responsabilité des États membres pour le contenu de l'enseignement et l'organisation du système éducatif ainsi que leur diversité culturelle et linguistique*<sup>1</sup> ».

Depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, en 2007, « *la majorité des actions de l'UE en matière d'éducation et de formation sont adoptées par le Parlement européen et le Conseil selon la procédure législative ordinaire (codécision)*<sup>2</sup> ».

Un des programmes européen phares en matière d'éducation concerne le **programme ERASMUS (European Action Scheme for the Mobility of University Students)**. Créé en 1987, ce programme a pour vocation de permettre à des étudiants ou des enseignants des échanges entre les universités, les grandes écoles européennes et des établissements d'enseignement à travers le monde entier.

Voyant le succès de ce programme, le Parlement européen a décidé de l'étendre dans les domaines de l'enseignement scolaire, la formation, la jeunesse et du sport pour la période 2014-2020. Ce programme devient **ERASMUS+**.

Dans sa résolution du 14 Septembre 2017, le Parlement a qualifié le programme ERASMUS+ comme étant très positif et, par conséquent, qu'il fallait être plus ouvert et accessible. Toutefois, il a reconnu qu'il y avait encore des « *difficultés liées à la reconnaissance du système européen de transfert et d'accumulation de crédits (ECTS)*<sup>3</sup> ».

Le Parlement souhaite aussi créer une **carte étudiante électronique européenne** afin de permettre aux étudiants d'avoir accès à tous les services à l'échelle européenne.

---

<sup>1</sup>. **Source** : <https://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/139/education-et-formation-professionnelle>

<sup>2</sup>. **Source** : <https://www.touteleurope.eu/actualite/la-politique-europeenne-dans-le-domaine-de-l-education-et-de-la-formation.html>

<sup>3</sup>. **Source** : <https://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/139/education-et-formation-professionnelle>

## COMMISSION EDUCATION

### COMPTE-RENDU DU 12 FÉVRIER 2020

En 2010, l'Union européenne a adopté la stratégie Europe 2020 qui fixe cinq objectifs ambitieux à atteindre d'ici 2020 portant sur l'emploi, l'innovation, l'éducation, l'inclusion sociale et l'énergie. Pour ce qui est de l'éducation, l'Union européenne a adopté le « *cadre stratégique Éducation et formation 2020*<sup>4</sup> ». Ce dernier a pour objectif de mettre en place des bonnes pratiques dans le domaine de l'éducation, de recueillir et de diffuser des connaissances et de faire avancer les réformes des politiques de l'éducation au niveau national et régional.

Autres travaux ou rapport liés à l'éducation et à la formation :

- **22 octobre 2013** : [Repenser l'éducation.](#)
- **15 avril 2014** : [Les nouvelles technologies et les ressources éducatives libres.](#)
- **8 septembre 2015** : [Promotion de l'esprit d'entreprise chez les jeunes par l'éducation et la formation.](#)
- **12 septembre 2017** : [La formation universitaire continue et à distance dans le cadre de la stratégie européenne d'apprentissage tout au long de la vie.](#)
- **12 juin 2018** : [Modernisation de l'enseignement dans l'Union européenne](#)
- **18 avril 2018** : [Décision \(UE\) 2018/646 concernant un cadre commun pour l'offre de meilleurs services dans le domaine des aptitudes et des certifications \(Europass\) et abrogeant la décision no 2241/2004/CE.](#)
- **17 décembre 2019** : [L'intelligence artificielle dans les domaines de l'éducation, de la culture et de l'audiovisuel](#)
- **18 décembre 2019** : [Promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'éducation et le monde du travail dans les domaines des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques](#)

#### OBJECTIFS :

- Connaître les enjeux et subventions européennes en matière d'éducation.
- Se familiariser avec le fonctionnement du Parlement Européen.

#### LES INTERVENANTS :



**Laurence FARRENG, Députée européen MODEM et membre de la commission de la culture et de l'éducation**



**François-Xavier BELLAMY, Député européen LR, membre de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie et de la commission culture et de l'éducation**

<sup>4</sup>. Source : [https://ec.europa.eu/education/policies/european-policy-cooperation/et2020-framework\\_fr](https://ec.europa.eu/education/policies/european-policy-cooperation/et2020-framework_fr)

## COMMISSION EDUCATION

# COMPTE-RENDU DU 12 FÉVRIER 2020

### POINTS PRINCIPAUX DES INTERVENTIONS ET DES ECHANGES :

Après une courte présentation de la délégation Education de l'AMIF, les députés européens sont revenus sur les compétences européennes en matière d'éducation et de jeunesse, mais aussi sur les dispositifs en place :

- Les politiques éducatives sont des compétences nationales, toutefois l'Europe a un rôle d'appui, de coordination et d'impulsion. Il y a trois grands programmes européens éducatifs : **ERASMUS+** ; le **corps européen et solidaire** (politique envers les jeunes, développer des projets de volontariat, créer des associations d'insertion), et le **programme Créatif Europe** (soutien des projets culturels en co-production). Il y a aussi un volet média sur la co-production des projets avec *Europa Cinémas*.
- Concernant le volet éducation, c'est *ERASMUS+* qui est le cœur du dispositif européen. Ce dispositif ne cesse de s'étendre, au départ prévu uniquement pour l'enseignement supérieur, *ERASMUS+ 2020-2027* va intégrer une clause d'inclusion de tous les publics (les jeunes les plus éloignés de l'éducation pour des raisons sociales, migratoires ou d'un handicap) et s'étendre aux élèves de primaires et secondaires ainsi que leurs enseignants.
- En parallèle à *ERASMUS+*, un nouveau plan est en cours d'élaboration : **les centres d'excellence pour l'apprentissage**. Ce plan a pour objectif de créer des réseaux de mobilité pour les apprentis, harmoniser les plans scolaires (comme ce qui est fait dans les universités), et améliorer la relation avec les entreprises pour permettre aux apprentis d'effectuer des séjours à l'étranger.
- Les parlementaires de la commission Education et Culture sont en attente d'arbitrage sur le budget d'*ERASMUS+* par la Commission Européenne. Se pose aussi la question de la gouvernance, puisque ce sont les États membres et la Commission Européenne qui peuvent intégrer de nouvelles initiatives sur les programmes en cours (comme l'ajout du programme *Discover and you*, qui permet aux jeunes de voyager dans toute l'Europe). Les députés veulent avoir leur mot à dire, mais les discussions avec la Commission Européenne sont à l'arrêt.
- Pour 2025, le Parlement Européen vise un **espace européen d'éducation** qui consiste à harmoniser davantage les systèmes éducatifs notamment dans la reconnaissance des diplômes et le développement des mobilités européennes (carte étudiante européenne). Tout en préservant la compétence nationale des États membres.
- Au niveau local, les élus ont une grande importance, puisque ce sont eux qui connaissent la réalité du terrain et que les députés européens ont besoin de leur ressenti et attachement territorial pour établir des programmes ou des lois. Les mesures ou programmes européens ne sont pas assez connus des élus locaux.
- L'action que les élus locaux peuvent mener c'est de transformer l'architecture des écoles en rénovant les bâtiments scolaires pour faire face à la transition écologique et interpeller l'Europe sur des cas de figure.

### CONCLUSIONS DU DEBAT ET POSITION DES ELUS :

A l'issue des discussions, les élus ont pu échanger avec les parlementaires européens et les interpeller sur les dysfonctionnements qu'ils ont pu rencontrer lors de leur mandat :

## COMMISSION EDUCATION

### COMPTE-RENDU DU 12 FÉVRIER 2020

- Améliorer davantage la connaissance, la formation et l'aide dans la composition des dossiers européens, et notamment *ERASMUS+*. Les démarches administratives doivent être améliorées afin que les élus ne fassent pas l'impasse sur ces mesures.
- Concernant l'état et la rénovation des bâtiments scolaires, les élus se sentent un peu démunis pour obtenir des aides, car les enjeux environnementaux (retirer le béton, diminuer la consommation énergétique, etc.) entraînent des coûts importants.
- Les élus se sont accordés sur l'importance du jumelage et ont même évoqué la possibilité d'élargir cette question aux communes en intégrant des délégations sur les relations internationales et européennes aux mandats des élus locaux.

#### LISTE DES PRESENTS :

NOM	Prénom	Commune/structure	Fonction
ATTEBA	Grégory	CHANTELOUP-EN-BRIE	Deuxième adjoint au maire
BERNICH	France	ALFORTVILLE	Adjointe au maire
BOUCHAMA	Ali	CHANTELOUP-EN-BRIE	Adjoint au maire
BOUSSARD	Alain	VAUDOY-EN-BRIE	Premier adjoint au maire
BRAULT	Chantal	SCEAUX	Première adjointe au maire
CALDERONI	Josiane	ETREPILLY	Maire
CAYZAC	Gérard	QUIERS	Adjoint au maire
COSSON	Patrice	RUEIL-MALMAISON	Adjoint au maire
DANEY DE MARCILLAC	Inès	CHATOU	Adjointe au maire
DHORBAIT	Guy	BOISSY-LE-CHÂTEL	Maire
ESSONE	Jean	EVRY-COURCOURONNES	DGA des politiques éducatives
FERNANDES	Anke	ECQUEVILLY	Maire
GASTAUD	Dominique	MONTRouGE	Adjointe au maire
LATRECHE	Milouda	CONFLANS-SAINTE-HONORINE	Conseillère municipale
PERICHAUD	Caroline	COURPALAY	Vice-présidente du Syndicat Intercommunal des Écoles (RPI) et conseillère municipale
POTTERIE	Monique	QUIERS	Maire
ROUSSEL	Christiane	VAUDOY-EN-BRIE	Adjointe au maire
TROMMETTER	Mélina	PARIS	Chargée d'études à l'AMIF
VACHOT	Hélène	ECQUEVILLY	Adjointe au maire
VERGEYLEN	Marion	PARIS	Directrice générale de l'AMIF
WANG	Nicole	LE-PECQ	Adjointe au maire